

PROCES-VERBAL N° 11
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 27 OCTOBRE 2009 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, la boursière, le public et la presse.

Se sont excusés : MM. Alexandre Dafflon, Vincent Favre, Yves Favre, Christophe Glaus, Germain Favre et Mme Theres Brillet. Absentes : Mmes Francine Gret Favre, Josette Longchamp et Valérie Petoud.

Les scrutateurs sont désignés, soit M. Daniel Moullet et Mme Mireille Fitzé.

1. Appel

25 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Arrêté d'imposition 2010
5. Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 655'000.—pour la reconstruction d'un collecteur communal au quartier Champ-Cadet-Blanc Perey
6. Communication municipales
7. Propositions individuelles
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Arrêté d'imposition 2010

a) préavis municipal.

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) le rapport de la commission des finances est lu par M. Marcel Conus. La dette communale nette se monte à ce jour fr. 2'900'000.—pour la 2^{ème} année consécutive. La politique de désendettement a demandé des efforts soutenus de la part des citoyens. Les résultats des derniers exercices sont à nouveaux positifs. La commission des finances considère que nous avons atteint l'objectif principal qu'est le désendettement.

Le conseil doit comprendre que faire partie des bons élèves du canton en matière de gestion communale procure des avantages (faible endettement, la possibilité d'autofinancer d'éventuels travaux), mais également des inconvénients tels qu'une facture sociale plus élevée.

Le solde dû par la commune sur la péréquation 2010 est de fr. 11'703.--. L'augmentation des habitants et la crise économique en 2009 modifieront certainement ces chiffres et notre taux d'impôt est élevé par rapport aux autres communes.

Malgré cela, la commission des finances recommande d'accepter le taux d'imposition à 80 %.

c) discussion

La parole n'est pas demandée. M. Dafflon va nous expliquer les différences entre la nouvelle et l'ancienne péréquation. Il reviendra sur ce point dans les communications municipales.

d) décision

- vu la rapport de la municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 tel que présenté par la municipalité, soit 80 %.

5. Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 655'000.—pour la reconstruction d'un collecteur communal EC/EU au quartier Champ-Cadet-Blanc Perey

Mme Françoise Schneider, présidente, nous informe que la municipalité a commis une erreur en toute bonne foi. En effet, même si notre commune possède l'argent pour cet investissement, elle aurait dû demander un rapport à la commission des finances, ce qui n'a pas été fait.

Le conseil a donc deux solutions. Il faut voter pour savoir si un rapport de la commission des finances est exigé ou pas. Dans l'affirmative, l'objet est reporté au prochain conseil, dans la négative, l'ordre du jour continue comme prévu.

Le vote à bulletins secrets est demandé.

M. Jean-Pierre Allaz rappelle que le rapport de la commission des finances est en principe obligatoire selon la loi sur les communes.

25 bulletins sont délivrés et rentrés

19 non

4 oui

2 blancs

Le conseil communal de St-Barthélemy exige un rapport de la commission des finances et cet objet est reporté au prochain conseil.

M. Philippe Favre - qui faisait partie de la commission ad hoc - rappelle un extrait de l'article 5 du Règlement communal : *Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité...* Il est donc important de faire partie d'une commission et ne pas se défilier par manque de temps.

M. Victor Favre, en tant que responsable du dicastère concerné, est déçu que la commission des finances ait attendu lundi 26 octobre pour téléphoner au préfet et qu'elle n'ait pas pris la peine de téléphoner à la municipalité dès réception des convocations. Il quitte la salle.

M. Christian Fragnière demande le plan du quartier concerné. Il lui est répondu que cet objet sera traité au prochain conseil et que le plan sera joint à la convocation.

M. Philippe Favre demande qu'une nouvelle commission ad hoc soit nommée.

6. Communications municipales

M. Dafflon est navré de ce qui vient de se passer.

En ce qui concerne la fusion, le processus avance. Un tout-ménage a été envoyé et la population est invitée à une séance d'information à laquelle seront présents MM. Curchod et Leuba, ainsi que la personne qui a dessiné les nouvelles armoiries. Le conseil devra ratifier cette fusion en février 2010 et ensuite le peuple votera.

Pour la péréquation, St-Barthélemy augmente dans la nouvelle péréquation. Le budget de fonctionnement est fixé à fr. 2'800.--/habitant. En dessous de ça, les communes n'augmentent pas, sauf St-Barthélemy. En raison toujours de la rentrée d'impôt exceptionnelle qui aurait dû être encaissée seulement en 2009. Cette opération va coûter fr. 800'000.--. Notre fiduciaire aurait dû nous le dire avant, mais c'est toujours plus facile de voir les choses après avec le recul.

Le nouvelle péréquation est toutefois beaucoup plus simple et plus juste. Notre désendettement était nécessaire et voulu. Le taux d'impôt va baisser de 5,6 points en 2011 en raison du transfert du social à l'Etat. Une présentation Powerpoint sera faite au mois de décembre. La nouvelle péréquation entrera en vigueur en 2011 si c'est accepté par les communes.

M. Michel Haeberli demande comment la fiduciaire Busset a pu laisser passer ça.

M. Dafflon explique que la situation est beaucoup plus claire maintenant qu'elle ne l'était à l'époque du bouclement des comptes.

M. Michel Haeberli demande pourquoi nous n'avons pas négocié avec le canton. Il lui est répondu que M. Leuba a toujours refusé de nous recevoir. Il aurait fallu déposer plainte contre son département.

M. Fragnière demande pourquoi on n'a pas bloqué les paiements. Mme Depping répond que cela été fait, mais ça n'a rien changé.

M. Eric Favre demande que la commune vérifie le montant de fr. 800'000.--. M. Villaz le renvoie aux comptes 2008.

7. Propositions individuelles

La présidente n'a rien reçu et personne ne demande la parole.

8. Divers

M. André Favre revient sur le projet de ralentissement de la circulation et surtout le passage à piéton devant l'école et le petit trottoir devant le cimetière.

M. Jean-Marc Favre nous informe que le projet avance. Les plans datés du 7 octobre sont arrivés et doivent être soumis au canton. En ce qui concerne les zones 30 km/h, des comptages de vitesse et des véhicules seront effectués avant la pose des panneaux, puis après. Si les véhicules dépassent les 38 km/h., les zones sont supprimées et redeviennent à 50 km/h.

Toutefois, le trottoir se fera plus rapidement. Il n'a pas besoin de l'accord du canton. Il est porté au budget 2010.

Trois radars fixes ont été demandés. Une convention doit toutefois être établie par le canton et cela doit aussi être budgété. En effet, quarante communes ont demandé des radars. Une installation coûte fr. 150'000.—moitié à charge de la commune, moitié à charge du canton.

Dans l'intervalle, il y a eu une intensification des contrôles radars dans notre village. Par exemple, le 7 août, vers l'école, sur 181 véhicules 6 ont été dénoncés, soit 3,31 %. Le 24 août, 195 véhicules et 6 dénoncés, soit 3,8 %. Il faut savoir que la moyenne cantonale est de 7,17%.

M. Fragnière demande que les radars soient aussi placés à l'entrée du village depuis Bettens.

M. Jean-Marc Favre signale que, sur les plans, un passage piéton a été ajouté en face de la chapelle en direction du château.

Mme Françoise Favre rappelle que les enfants sont disciplinés sur le trottoir.

M. Denis Dévaud demande quand seront effectués ces travaux qui deviennent urgents. Il lui est répondu que le trottoir est prévu au printemps.

M. Benoît Favre demande pourquoi le trottoir n'irait pas aussi de l'église au cimetière.

Il lui est répondu qu'il y a déjà un trottoir de l'autre côté. M. Fragnière insiste pour que le trottoir soit prolongé.

M. Dafflon rappelle que tout a un coût. En l'occurrence, c'est fr. 180'000.—que l'on peut mettre pour des conduites d'eau et l'écologie. Il faut rester les pieds sur terre et attendre que l'on ait plus de moyens.

Mme Françoise Favre demande pourquoi il n'y a plus d'eau dans la fontaine devant chez Aldo. M. Dafflon répond qu'il y a eu un problème avec le chantier du nouveau quartier en face et que l'eau n'arrive plus jusqu'à la fontaine. Des courriers ont été envoyés.

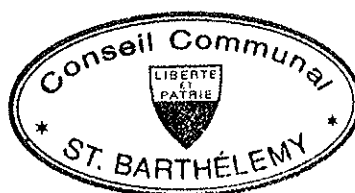
M. Fragnière informe qu'il s'intéresse à faire partie de la commission pour la reconstruction d'un collecteur communal au quartier Champ-Cadet-Blanc Perrey.

La séance est levée à 21 h. 05.

la présidente :

la secrétaire :

F. Schneider



J. Roulin

